

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION TRIPARTITE DEPARTEMENTALE DE LA GIRONDE DU VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023

Etaient présents :

Evelyne LEOST de la Direction des collèges

Anaïs LUQUEDEY, Directrice des collèges

G. MOULIE, Directeur des Sports, Loisirs et Vie Associative

Nicolas VIDAL, chargé du suivi de la construction des nouveaux collèges

M. GROMIER, Principal du collège de Biganos,

Céline CHEVILLON et Patrick FREROT IA IPR EPS

Christian PIERRAT et Jérémy CARE du SNEP/FSU

L'ordre du jour proposé par le SNEP/FSU est adopté.

Point N° 1 : suivi de la commission tripartite de 2022 :

- Concernant la problématique du nettoyage des sols des gymnases sur 5 nouveaux établissements (traces noires), M. Vidal précise que les sols répondent à la norme AFNOR qui privilégie la souplesse pour limiter les impacts. Il admet que les auto-laveuses n'enlèvent pas ces traces et suggère une vigilance accrue sur le type de chaussures de sport utilisées. En effet, actuellement, la seule possibilité pour enlever ces traces est le recours à un nettoyage manuel. Le problème de l'accès de l'auto-laveuse sur le gymnase Ginko a été résolu.

Le SNEP/FSU souligne effectivement la qualité des sols dans ces nouveaux gymnases et met en évidence la difficulté de contrôle surtout par rapport aux clubs ou Associations qui utilisent ces gymnases.

M. Gromier suggère que les closes d'utilisation intègrent ces éléments surtout vis à vis des communes. Mme Luquedey précise que les conventions d'utilisation intégreront ces éléments; à charge pour les communes de faire appliquer ces règles. Le Conseil Départemental (CD) peut envoyer des rappels à l'ordre. Deux rappels à l'ordre impliqueront l'interdiction d'accès aux associations concernées.

- Proposition du SNEP/FSU d'installer des rayonnages dans les espaces de rangement pour optimiser l'espace.

Mme Luquedey adhère à cette proposition et souhaite que ce point soit intégré dans les prochains programmes de constructions de gymnases.

Point N° 2 : Point sur les collèges du "plan ambition 2024".

Mme Luquedey précise que les délais de livraison ont été globalement respectés sauf sur certains *collèges comme celui de **Lussac**. En effet, pour ce collège une entreprise a fait défection et va être remplacée ce qui implique 6 mois de retard pour la livraison.

*Pour le collège du **Barp**, celui-ci sera mis à disposition à la rentrée 2024 (avec les Installations Sportives {IS}). Mme Luquedey précise que ce ne sera pas une cité scolaire et que chaque établissement garde son identité (collège, lycée). Les IS construites pour le collège (gymnase type C, salle semi-spécialisée, anneau de course et plateau) ne seront pas accessibles au lycée. M. Vidal précise que le Conseil Régional n'a pas participé au financement de ces IS. Le SNEP/FSU anticipe des conflits entre le collège et le lycée sur l'utilisation des IS et propose que le CD rencontre le CR sur ce sujet.

Mme Luquedey suppose que le lycée utilisera les IS communales en plus de son anneau sportif. La mise en place des rayonnages dans les espaces de rangement est à envisager avec les IPR EPS.

*Concernant le collège de **Blanquefort**, les IS seront livrées fin 2024. En attendant, Mme Luquedey informe que des IS communales seront mises à disposition (conventions en cours d'élaboration) et que des transports seront également mis à disposition du collège pour se rendre sur ces IS.

* Pour le collège de **Coutras**, les trois projets de construction de gymnase intègrent des toits toilés qui ne correspondent pas au souhait des collègues EPS. Mme Luquedey informe que le mur d'escalade n'est financé actuellement qu'à 40% ce qui implique l'abandon de ce projet si les 60% restant ne sont pas trouvés dans les mois qui viennent. Le SNEP FSU rappelle que l'activité escalade est très formatrice et qu'elle deviendra une activité phare après les J.O. De plus, cette activité offre une unité de travail couverte à un prix modeste par rapport au coût d'un gymnase.

Concernant les toits toilés, Mme Luquedey précise que le coût de ces gymnases est moins élevé et que le CD souhaite lancer ce procédé à titre d'essai. Elle souligne également que les coûts de construction ont augmenté de 25% et que les revenus du CD sont en baisse à cause de la chute de moitié des transactions immobilières. Le SNEP FSU rappelle qu'il a fait une étude sur deux collèges possédant ce type de gymnase (toit toilé) : Le collège du Cugnaux (près de Toulouse) et le collège de Lamonzie St Martin en Dordogne. Il rappelle également qu'il a rencontré le Directeur de la société SMC2 qui fabrique ce type de gymnase et que les comptes-rendus de ces différentes visites ont été remis en juin 2019 à M. Moulié. Il rappelle deux points noirs constatés sur ces gymnases : la chaleur excessive pour les mois de mai, juin, septembre et octobre et la difficulté de chauffer ces gymnases l'hiver à cause de la toiture. Il rappelle la norme RE 2020 qui impose le confort thermique en été pour les bâtiments et souligne que le réchauffement climatique va impacter énormément ces gymnases en précisant que le mois de septembre 2023 a été le plus chaud depuis le début des relevés de température. Mme Luquedey admet qu'il peut être difficile de garantir le 12° minimum l'hiver mais que cet élément sera inclus dans le contrat avec des pénalités si les objectifs ne sont pas atteints.

Le SNEP rappelle son expertise sur le dossier des équipements sportifs et notamment sur les SAE avec son référentiel approuvé par la Fédération Française d'escalade. Il propose à nouveau ses services pour tout projet de gymnase, de SAE...

Point 3 : point sur les autres collèges de Gironde

* collège Aliénor d'Aquitaine : Le SNEP FSU rappelle la nécessité d'accompagner le gestionnaire sur la question de la maintenance et de l'entretien du gymnase par des subventions complémentaires. En effet, l'état du gymnase donne une mauvaise image. Mme Luquedey informe que le CD est déjà intervenu sur certains points (robinetterie...). Elle rappelle que les collèges disposent d'une ligne gros travaux sur le site internet du département à remplir au mois de février. Elle souligne que le CD sera vigilant concernant les besoins de ce collège.

* collège Les Eyquems de Mérignac : Mme Luquedey informe que le collège les Eyquems reste dans la liste prioritaire des investissements à faire par le CD. Par contre, un inventaire reste à faire sur les IS disponibles dans ce secteur. Il sera fait par le "diagnostic du territoire" qui va être lancé notamment sur Mérignac mais également sur les autres secteurs avec l'ouverture d'une ligne budgétaire. Les conclusions seront rendues début 2024. Déjà une étude avait été faite en 2015 mais qui reste à compléter.

* collège de Mios : Mme Luquedey informe que le gymnase est encore utilisable actuellement grâce aux travaux effectués par le CD. Le CD est en attente du résultat de l'expertise pour envisager des travaux complémentaires. Le dispositif suit son cours.

* collège de Peujard : M. Moulié informe de la mise en place d'un co-financement avec la commune pour la réhabilitation du gymnase. La participation financière du CD sera proposée à la commission permanente d'octobre 2023.

Pour le gymnase, les travaux envisagés sont : les sanitaires, le chauffage, l'isolation, les vestiaires, espace de rangement et salles du temps libre. La reconstruction n'est pas envisagée.

* collège de Vérac : M. Moulié souligne qu'un dialogue est mis en place entre la CDC et le CD pour une tarification sur l'utilisation des IS communales par le collège. Il n'a pas d'autre demande de la part de la commune.

* collège de Guitres : Le projet initial a été sous-évalué pour les travaux sur le chauffage et un autre dossier de subvention va être proposé à la prochaine commission permanente d'octobre 2023 pour la toiture, le bardage et panneaux photovoltaïques. La commune rénoverait les espaces de pratique sportive et les vestiaires. Pour M. Moulié, la situation s'améliore. Première phase des travaux livrée dans un an.

* collège Pablo Néruda de Bègles : Mme Luquedey signale qu'elle n'a pas eu d'alerte de la part de ce collège sur la situation du gymnase. Le nouveau responsable de zone qui prendra ses fonctions le 1er novembre 2023 devra étudier cette situation en priorité. Le SNEP FSU précise que l'état du gymnase nécessite une réhabilitation complète.

* collège de Sainte Eulalie : Le SNEP FSU informe que l'équipe EPS n'est pas consultée sur les projets en cours. M. Moulié est étonné que les Profs d'EPS ne soient pas consultés et souhaite remettre tous les acteurs autour de la table. Actuellement un dialogue existe entre le CD et la commune concernant la salle de remise en forme et les vestiaires proches du terrain de foot. Une convention de mise à disposition sur 20 ans sera établie. La livraison sera effective à la rentrée 2024.

* collège de l'Estey à Saint jean d'Ilac : problématique avec le club de VB sur lignes au sol et tribune. Mme Luquedey précise qu'elle n'a pas eu d'alerte sur le problème cité. M. Moulié informe qu'effectivement le club de VB évolue à un très haut niveau et que celui-ci souhaite faire évoluer le gymnase. Le SNEP FSU informe que l'équipe EPS demande que les tribunes soient amovibles et surtout rangées le dimanche soir pour pouvoir utiliser le gymnase dès le lundi matin. Il précise que les conditions de pratique de l'EPS sont dégradées dans ce gymnase et que le CD doit intervenir pour arbitrer.

* collège Mandela de Floirac : Par rapport à la demande de l'équipe EPS depuis de nombreuses années sur la nécessité de construire un gymnase dans le secteur, Mme Luquedey précise que le CD attend l'étude de sectorisation pour établir les besoins sur le secteur en fonction également de la construction ou non du 3e collège initialement prévu pour 2026.

Point 4 : sur les coûts d'accès aux piscines.

M. Moulié informe qu'il n'a pas d'information sur une entente entre le CD et Gradignan pour un tarif préférentiel des collèges de Gradignan sur la piscine de Villenave d'Ornon. M. Moulié précise que le CD n'a pas de marge de manoeuvre sur les différentes tarifications pratiquées par les communes sur l'accès à leurs piscines. Mme Luquedey souligne que le rapport de force n'est pas favorable pour le CD par rapport au niveau de subventions accordées pour la construction de piscines. Elle souligne que le coût des fluides dans les collèges a été multiplié par trois en un an d'où une situation financière compliquée pour le CD.

Le SNEP FSU informe que l'accès aux piscines qui sont gérées en DSP (Délégation de Service Public) est compliqué pour les scolaires mais également pour les clubs et le public. En effet, le coût demandé aux utilisateurs pour accéder à ces piscines est souvent très élevé. Le SNEP FSU demande donc que les subventions du CD pour la construction de piscines soient données en priorité aux piscines gérées en régie municipale.